

**FIBER S**

Visual Online S.A.  
 6, rue Goell  
 L-5326 Contern  
 +352.4244111  
 www.vo.lu / support@vo.lu  
 Autorisation d'établissement n° 00126979 / 1

**Récapitulatif contractuel**

Le présent récapitulatif contractuel énonce les principaux éléments de la présente offre de services, comme l'exige le droit de l'UE<sup>1</sup>. Il permet de comparer des offres de services. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents.

**Services et équipement**

Offre d'accès internet, téléphonie fixe, **FIBER S** comprenant :

- Volume internet illimité
- Téléphonie fixe facturée à l'usage

**Débits du service internet et voies de recours**

Débit descendant (ascendant) maximal: 20 (10) Mbps.

Débit descendant (ascendant) normalement disponible: 14 (7) Mbps pendant les heures de pointe, 18 (9) pendant les heures creuses. Débit descendant (ascendant) minimal: 14 (7) Mbps pendant les heures de pointe, 18 (9) pendant les heures creuses.

Les débits mentionnés ci-dessus ne sont pas des débits garantis. Pour retrouver l'ensemble des informations concernant les vitesses Internet, consultez la page web vo.lu/nnc respectivement vo.lu/nn. En cas de nécessité, il est possible de contacter Visual Online sous les coordonnées mentionnées plus haut. Le cas échéant, le Client peut également utiliser les voies de recours décrites dans les conditions générales de vente.

**Prix**

Abonnement/matériel	Charges uniques unitaires HTVA	Charges récurrentes mensuelles unitaires HTVA	Taux de TVA
Frais d'activation FIBER S	110.2564 €		17
Abonnement FIBER S – part. Internet		34.1025 €	17
FRITZ!BOX HOMESERVER 7530AX	85.3846 €		17
Total Hors TVA avec promotion			
TVA 3% avec promotion			
TVA 17% avec promotion			
TOTAL TTC avec promotion			
Total Hors TVA sans promotion			
TVA 3% sans promotion			
TVA 17% sans promotion			
TOTAL TTC sans promotion			

Au-delà des volumes forfaitaires des frais hors-forfaits sont possibles. Plus d'informations sur <https://www.vo.lu>

**Durée, renouvellement et résiliation**

L'offre est souscrite pour une durée contractuelle minimale de 24 mois. Les options souscrites peuvent avoir une durée contractuelle différente, étant toutefois précisé que celle-ci ne peut dépasser la durée contractuelle minimale de l'offre. Au-delà de cette durée, le Contrat est automatiquement maintenu dans son état initial pour une durée indéterminée. Pendant cette période, le Contrat peut être résilié à tout moment en respectant un préavis d'un mois. Il est également possible de résilier le Contrat avant son terme, toujours avec un préavis d'un mois, mais dans ce cas, des frais de résiliation équivalents à la somme des mensualités d'abonnement restantes jusqu'à expiration du contrat sont à payer. Par ailleurs, il sera aussi demandé de s'acquitter de la valeur résiduelle de l'équipement car son prix est subventionné par le biais du prix de l'abonnement mensuel. Toute notification de résiliation du Contrat doit être adressée par lettre recommandée, messagerie express, ou, si disponible pour le Client en question, par le biais de son espace en ligne personnel défini par Visual Online. Le Client a également la possibilité de remplir et signer un formulaire de résiliation dans un point de vente physique de Visual Online.

**Caractéristiques à l'intention des utilisateurs finaux handicapés**

En cas de besoin, le Client peut contacter Visual Online S.A. via les coordonnées susmentionnées.

<sup>1)</sup> Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p. 36).

<sup>2)</sup> Valeurs valables pour une installation fibre optique.

### Autres informations utiles

De plus amples informations sur les conditions applicables au Contrat sont disponibles dans notre liste des prix, les conditions générales et particulières téléchargeables sur <https://www.vo.lu/conditions-offres>

<sup>1)</sup> Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p. 36).

<sup>2)</sup> Valeurs valables pour une installation fibre optique.